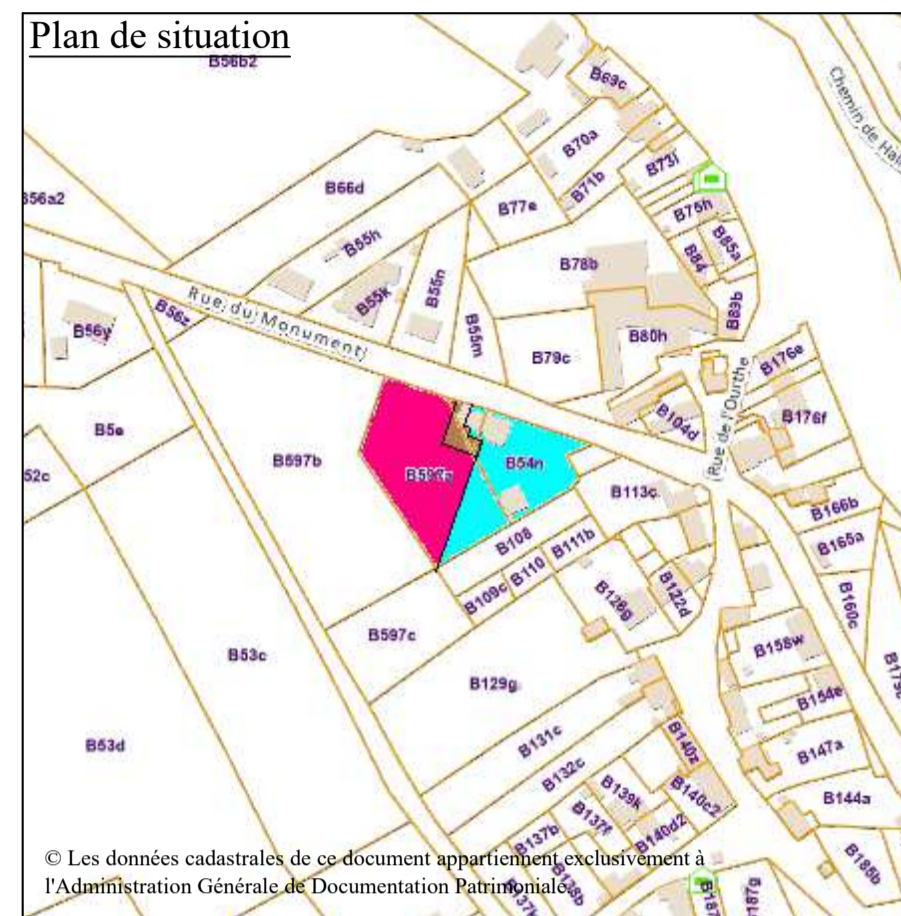


Province de Luxembourg

Commune de Hotton

Révision	Date	Commentaires
1	05/08/2024	Plan de Division

Demandeur



Références cadastrales

Hotton
Div 2 - Fronville
Section B
n° 54n, 54r & 597a

Levé et dressé pour
GEO-EXPERT sprl
par le Géomètre-Expert
soussigné

GEO expert

Topographie - Urbanisme & Aménagement
Expertise - Développement Immobilier

Vivian Maréchal
Inscription CFGE n°040665
ayant prêté serment près le
Tribunal de Première Instance de Marche

Dossier n° MES - 25.08 - 95

Feuille 1 de 1

Commune de Hotton

Plan de division des parcelles cadastrées ou l'ayant été sous Hotton / Div. 2 - Fronville / Section B / n° 597a, 54r & 54n.

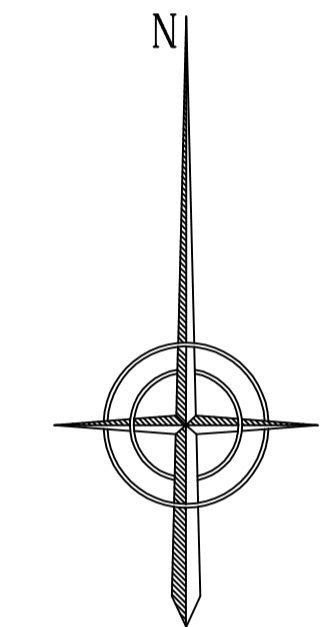
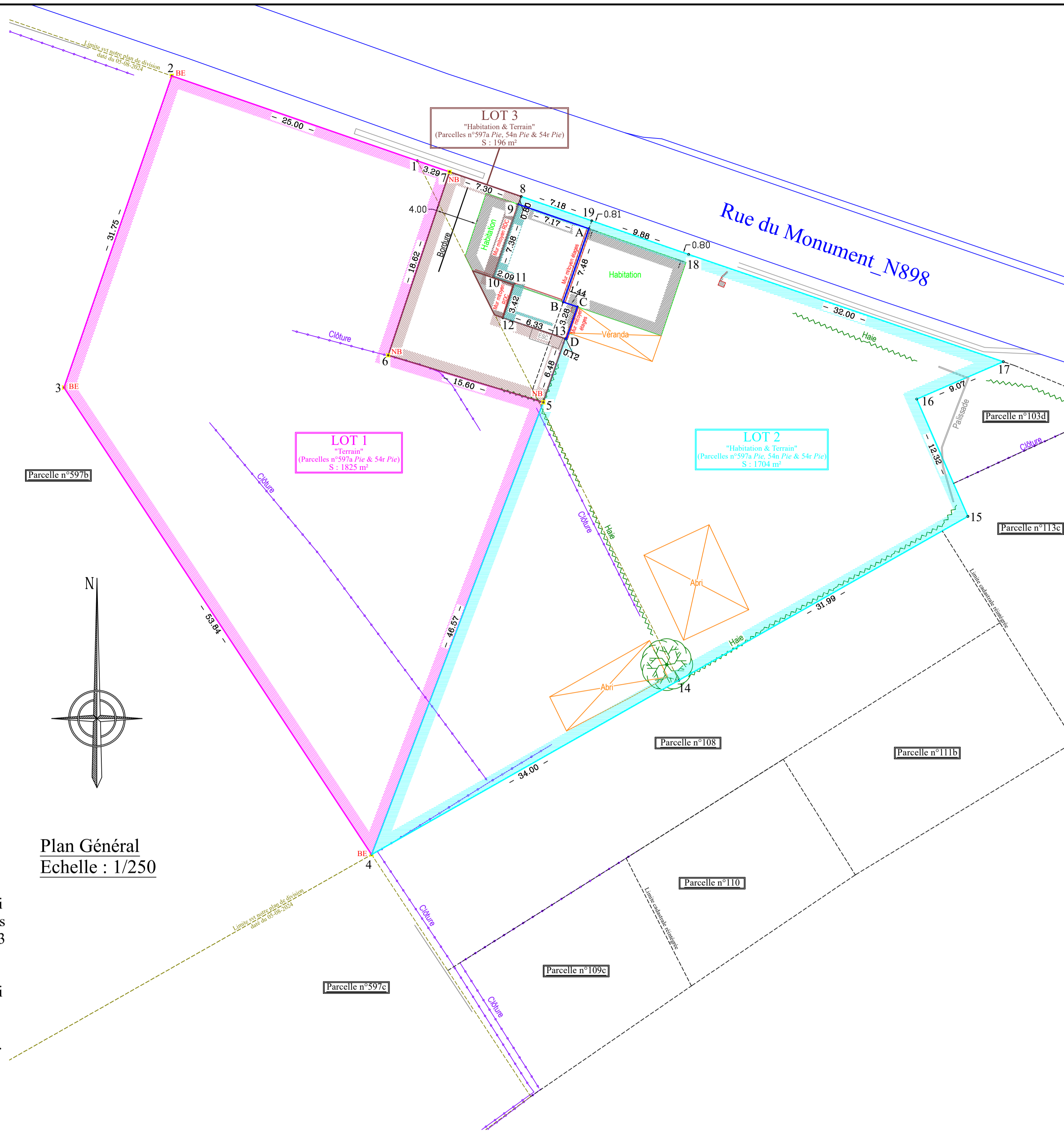
La division a pour but la création de 3 entités définies comme suit :

- LOT 1, " Terrain ", parcelles n°597a Pie & 54r Pie, défini au plan par le polygone 1 à 7 et repris sous liseré Magenta.
- LOT 2, " Habitation & Terrain ", parcelles n°54n Pie, 54r Pie & 597a Pie, défini au plan par le polygone 8 à 13 - 5 - 4 - 14 à 19 (limite au rez-de-chaussée) et repris sous liseré Cyan. Aux étages, la limite définie par les sommets 9 - 10 - 11 - 12 - 13 est remplacée par les sommets 9 - A - B - C - D - 13 et reprise sous trait Bleu au plan.
- LOT 3, " Habitation & Terrain ", parcelles n°54n Pie, 54r Pie & 597a Pie, défini au plan par le polygone 5 à 13 (limite au rez-de-chaussée) et repris sous liseré Brun. Aux étages, la limite définie par les sommets 9 - 10 - 11 - 12 - 13 est remplacée par les sommets 9 - A - B - C - D - 13 et reprise sous trait Bleu au plan.

Remarques et servitudes :

- Entre les sommets 12 - 13, présence d'une fenêtre donnant du lot 2 vers le lot 3. Cette fenêtre sera aménagée pour que le lot 3 ne concède qu'une servitude de jour au profit du lot 2.
- Entre les sommet C - D, présence d'une ouverture dans le mur. Cette ouverture sera condamnée.
- * Toiture 1 - Habitation lot 2 (voir plan toiture): toutes les charges seront prises en charge par le lot 2.
- * Toiture 2 & 3 (voir plan toiture): les toitures sont communes au lot 2 et 3, les charges seront réparties à hauteur de 65% pour le lot 2, 35% pour le lot 3.
- Il existe des connexions et éléments communs entre les lots. Il sera constitué toutes servitudes réciproques entre les lots, nécessaires au maintien de la situation et à l'entretien/remplacement éventuel aux installations.

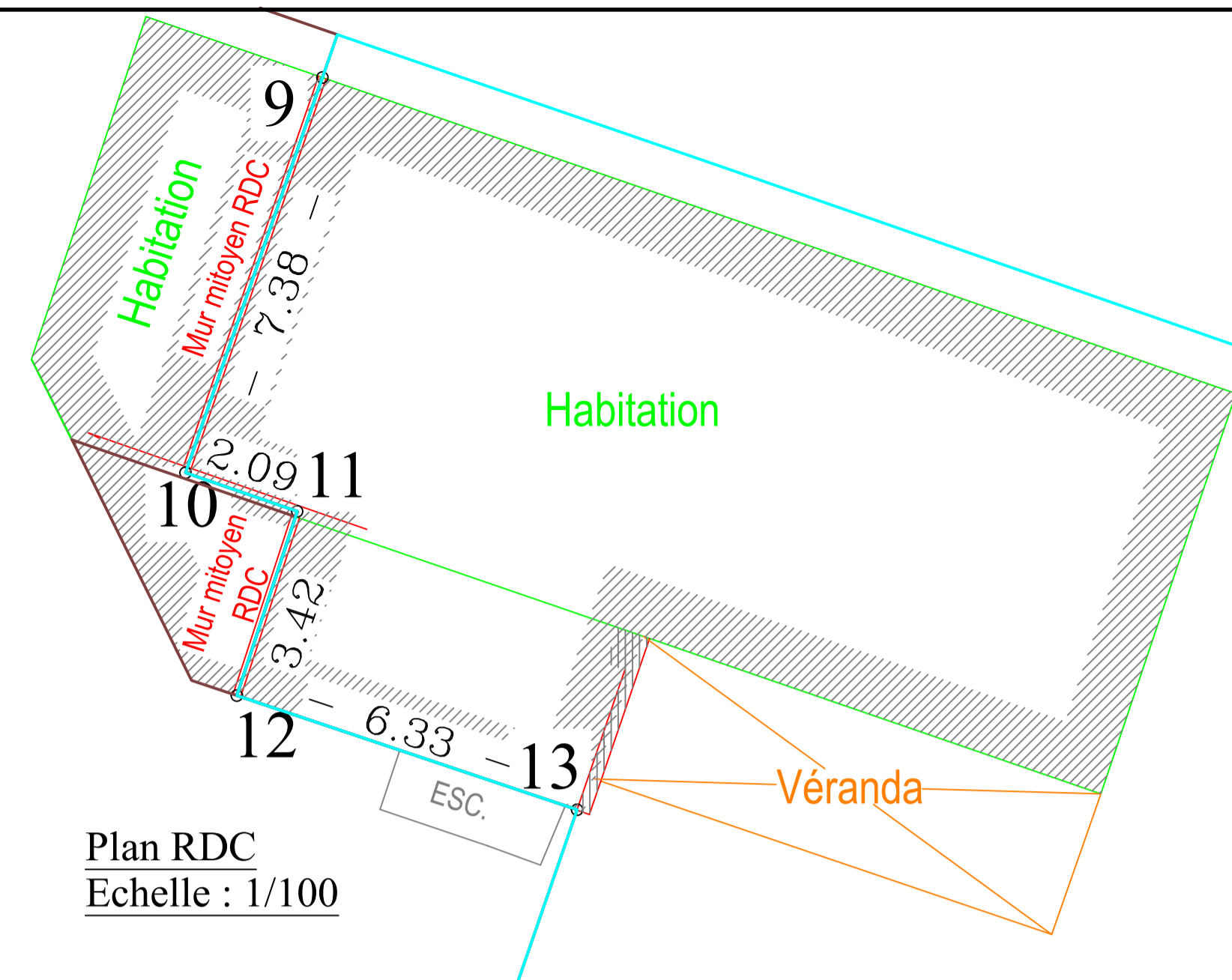
Remarque
Les limites ont été rétablies suivant :
- Situation des lieux.
- Situation cadastrale.
- Croquis 207 de l'Administration du Cadastre (Cro 1 de 1886, 1 de 1902).
- Notre plan de division daté du 05-08-2024 (n° de réf.: 83322-10119).



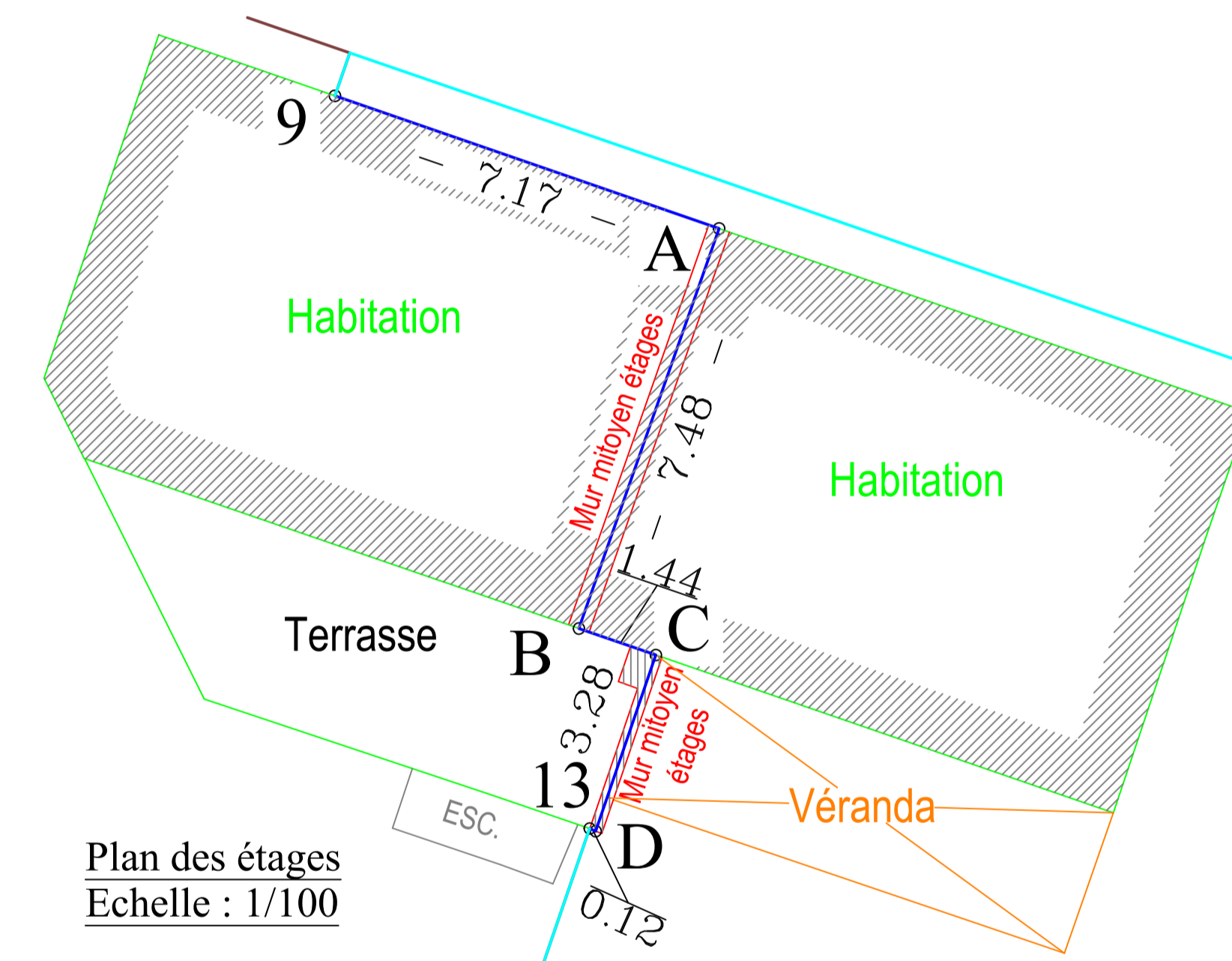
Plan Général
Echelle : 1/250

Tableau de coordonnées
(Coordonnées Lambert 72)

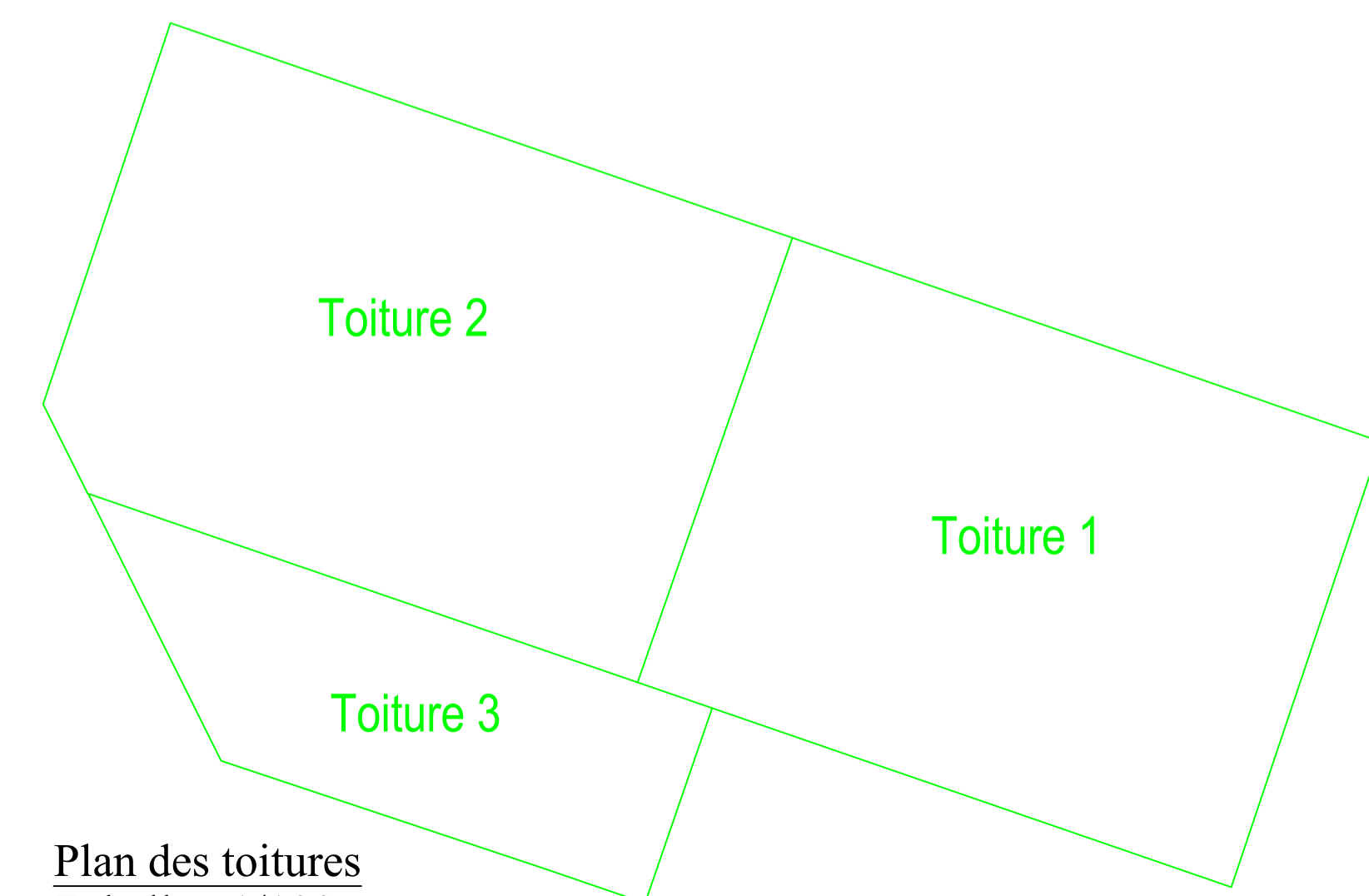
1	223377.78	111048.00	Limite svt notre plan de division daté du 05-08-2024 non matérialisée
2	223354.15	111056.17	Limite svt notre plan de division daté du 05-08-2024_BE
3	223343.78	111026.17	Limite svt notre plan de division daté du 05-08-2024_BE
4	223373.38	110981.20	Limite svt notre plan de division daté du 05-08-2024_BE
5	223389.91	111024.74	NB
6	223374.98	111029.27	NB
7	223380.89	111046.93	NB
8	223387.79	111044.55	Limite non matérialisée
9	223387.53	111043.80	Façade habitation/mur mitoyen RDC
10	223385.11	111036.82	Mur mitoyen RDC
11	223387.08	111036.14	Mur mitoyen RDC
12	223386.02	111032.89	Façade habitation/mur mitoyen RDC
13	223392.02	111030.87	Façade habitation
14	223402.96	110997.98	Limite svt notre plan de division daté du 05-08-2024_non matérialisée
15	223430.78	111013.76	Limite non matérialisée
16	223425.86	111025.06	Limite non matérialisée
17	223434.19	111028.65	Limite non matérialisée
18	223403.90	111038.98	Limite non matérialisée
19	223394.58	111042.22	Limite non matérialisée
A	223394.31	111041.46	Façade habitation/mur mitoyen étages
B	223391.83	111034.40	Façade habitation/mur mitoyen étages
C	223393.19	111033.93	Façade habitation/mur mitoyen étages
D	223392.13	111030.82	Mur mitoyen étages



Plan RDC
Echelle : 1/100



Plan des étages
Echelle : 1/100



Plan des toitures
Echelle : 1/100